



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL  
du 5 Décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 5 décembre à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Georges DUMAS, Christophe LECOMTE (suppléant de M. Sorieux), Patrick HERVIOU, Jean RONSIN, Pascal HERVE (Suppléant de M. Georget), Jean-Claude BELINE, Madame Marie Edith MACE

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Guillaume PERRIN, Régis Georget, Marcel LE MOAL, André Laitu, Jean-Francis Richeux,

Pouvoir :

- de Monsieur Yann SOULABAILLE à Monsieur Joseph BOIVENT

Assistaient également : Messieurs Antoine DECONCHY et Olivier Vincent, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

**Secrétaire de séance : Jean RONSIN**

**Nombre de Membres du Comité présents : 11**

**Nombre de Membres du Comité votants : 12**

Date de la convocation : le 29 Novembre 2023

**N°23/12-06 Programme complémentaire n°3**

## Comité syndical du 05 décembre 2023

### N°23/12-06 Programme complémentaire n°3

Rapport,

Vu les récentes demandes de financement et décisions du comité,

Considérant que le programme d'opération 2023 du SMG-Eau35 doit être modifié comme suit :

| Bénéficiaire | Thème  | Opération financée   | Montant à inscrire |
|--------------|--|--|--------------------|
| CEBR         | Traitement des boues de l'usine de Villejean | 50% des travaux supplémentaire lié aux avenants, aux révisions et diverses prestations | 95 000 €           |

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **AJOUTER** au programme d'opérations du budget primitif 2023 le programme complémentaire n°3 composé de l'opération présentés dans le tableau ci-dessus.

2°) **ACTER** que les dépenses liées à ces opérations, d'un montant total de : 95 000€ Euros.

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité**

Fait à Rennes, le 5 décembre 2023

Le Président,



Joseph BOIVENT